Réception au contrôle de légalité le 31/01/2018 à 09:04:03
Référence technique : 052-200069664-20180129-2018_17-DE
Affiché le 31/01/2018 - Certifié exécutoire le 31/01/2018

**Départ :** HAUTE-MARNE

**Arrond. :** CHAUMONT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

délibération :
D_ 2018_ 1_ 17

Nombre de délégués en exercice : 76

Présents : 53

Votants : 59

Objet : Affermissement des Tranches Conditionnelles Marché PLUI

L' an deux mille dix huit , le lundi 29 janvier à 20 h 00, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de Bourdons sur Rognon à BOURDONS SUR ROGNON, sous la présidence de Monsieur GUY Bernard, Le Président.

Date de convocation du : 22 Janvier 2018

Titulaires : Madame BEGIN Dominique, Monsieur PERRIN Florent, Monsieur GUY Bernard, Madame THEVET Sophie, Monsieur MOUZON Jean-Claude, Monsieur ECOSSE Jean-Pierre, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur GEOFFRIN Jean -François, Monsieur PATZOURENKOFF Julien, Monsieur LIEGEOIS Gilles, Madame BOURG Béatrice, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur MATHIEU Patrick, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur PERNY Jean-Claude, Monsieur COSSON Claude, Monsieur DAL BORGO Michel, Monsieur VENTRI Jean-Claude, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur RALLET René, Monsieur SZYMCZYK Jacky, Monsieur PETIT Didier, Monsieur BRIZION Pierre, Monsieur MASSAUX André, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur MARRAS Laurent, Madame MARIE Marie-Agnès, Monsieur MARTINS François, Monsieur CAMPION Dominique, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Madame CHARLET Monique, Monsieur BORTOLOT Thierry, Monsieur CABOCHE Jean-Claude, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur GRAILLOT Michel, Monsieur SIMONNOT Guy, Monsieur GODARD Gilles, Monsieur MATHIEU Guillaume, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur BARAUX Philippe, Madame MONGIN Françoise, Monsieur MAGNIEN Eric, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur CHAPITEL François, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Monsieur BERTHET Gilles, Monsieur DUFEY Jean Claude

Pouvoirs :
Madame JOFFROY Marie-France a donné pouvoir à Monsieur ECOSSE Jean-Pierre
Madame DESCHIEN Michèle a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique
Madame FLAMMARION Marie-Claude a donné pouvoir à Monsieur ROUYER Emmanuel
Monsieur NUFFER Jean-Philippe a donné pouvoir à Monsieur GRAILLOT Philippe
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur LENE Gérard a donné pouvoir à Madame LADIER Gisèle

Absent( s) :

Excusé( s) : Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur COURTIER Vincent, Madame KOMONS Marie Laurence, Madame BECUS Annie, Madame DESCHIEN Michèle, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur RUIZ Albert, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur MASONI Bruno, Madame VARIS Jessica, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur LENE Gérard

Secrétaire de Séance : Madame Gisèle LADIER

Vu le code des marchés publics
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCBBSB n°2013-71 relative à la prescription de l'élaboration du

Réception au contrôle de légalité le 31/01/2018 à 09:04:03
Référence technique : 052-200069664-20180129-2018_17-DE
Affiché le 31/01/2018 - Certifié exécutoire le 31/01/2018

PLU intercommunal ; dans la dite délibération le Conseil Communautaire a décidé « de donner autorisation au Président pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration technique du PLU Intercommunal ».
Vu le Rapport de présentation de la consultation n°52-603-2015
Vu la délibération du Conseil Communautaire 2017-60 « Poursuite du PLUI sur l'ensemble du territoire
Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire l'état d'avancement du PLUI, la phase 2 du PADD étant atteinte il est temps d'affermir les tranches conditionnelles nécessaires à l'élaboration d'un document opérationnel actualisé.
Le Président expose les tranches conditionnelles prévues initialement :
TC 1 : dérogation L-122-2 en l'absence de SCOT
Le SCOT du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a été prescrit en 2016, il est en cours d'élaboration, cette tranche conditionnelle n'a donc plus d'intérêt.
TC 2 : étude d'entrée de ville L111-1-4 « Loi Barnier »
Tranche conditionnelle à affermir.
TC 3 : PLUI valant SCOT
Le SCOT du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a été prescrit en 2016, cette tranche conditionnelle n'a donc plus d'intérêt.
TC 4 : PLUI tenant lieu de PLH
Le volet habitat au regard des ateliers de travail réalisés est assez prescriptif, cette tranche conditionnelle n'a donc plus d'intérêt.

Après avoir délibéré le Conseil Communautaire décide
D'autoriser le Président à signer l'ordre de service n°3 relatif à l'affermissement d'une tranche conditionnelle :
Article 1 : Objet de la tranche conditionnelle
Réalisation des études d'entrée de ville conformément à l'application de l'article L 111-1-4 « Loi Barnier ».
Article 2 : L'entreprise en charge de l'exécution de cet ordre de service est la :
SARL AUDDICE URBANISME
Espace Sainte Croix
6, Place Sainte Croix
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
Tél : 03.26.64.05.01.
@ : contact.urbanisme@auddice.com

Article 3 : Le montant de la tranche conditionnelle :

Taux de la TVA : 20%
Montant HT : 6 530, 00 €
Montant TTC : 7 836, 00 €

Article 5 : les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif principal chapitre 20 article 2031

Article 6 : Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 29/01/2018, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.
A Illoud, le
Le Président, Bernard GUY

COMMUNAUTE DE C... MEUSE - RC...

Réception au contrôle de légalité le 31/01/2018 à 08:58:03
Référence technique : 052-200069664-20180129-2018_18-DE
Affiché le 31/01/2018 - Certifié exécutoire le 31/01/2018

Vu la délibération Conseil Communautaire de la CCBE
Vu la délibération du Conseil Communautaire 2017-60 « Poursuite du PLUI sur l'ensemble du territoire
Vu la délibération du Conseil Communautaire 2017-62 « Approbation de l'AVAP de Bourmont, commune déléguée de Bourmont entre Meuse et Mouzon »
Vu la délibération du Conseil Communautaire 2017-136 « Diagnostic de territoire »
Vu la délibération du Conseil Communautaire 2017-163 « Approbation de l'AVAP de Bourmont, commune déléguée de Bourmont entre Meuse et Mouzon »
Vu la délibération du Conseil Communautaire 2017-171 « Convention SIG »
Vu la délibération du Conseil Communautaire 2017-172 « DPU »
Vu la délibération du Conseil Communautaire 2017-214 « Étude stratégique sur la vallée du rognon »

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire l'état d'avancement des documents d'urbanisme.
Il faut distinguer l'avancement du PLUI, notamment au regard des dépenses engagées qui sont détaillées en annexe de la présente délibération dans le document « Plan de financement PLUI 01/2018 ».
Pour rappel
1) Marché PLUI
Tranche ferme :
- Phase 1, Diagnostic réalisée en 2015
- Phase 2, PADD réalisée en 2016
- Avenant reprise du PADD et prescription PLUI MEUSE ROGNON
- Phase 3, Dossier PLU avec zonage et règlement prévue en 2018

Tranche conditionnelle
- N°2 étude entrée de ville, prévue en 2018

2) MAPA Diagnostic vallée du Rognon, réalisé en 2017
3) MAPA Étude stratégique vallée du Rognon, en cours d'élaboration

Autre Plan de financement relatif à la mise en œuvre des documents d'urbanisme, le document annexé à la présente délibération « Plan de financement pour la mise en œuvre des documents d'urbanisme de la CCMR ».
Pour rappel
- Finalisation de la procédure d'AVAP de Bourmont, commune déléguée de BOURMONT ENTRE MEUSE ET MOUZON
- Convention pour la numérisation des documents d'urbanismes approuvés.
- Instauration du DPU

Après avoir délibéré le Conseil Communautaire décide
D'approuver :
Article 1 : le Plan de Financement pour l'élaboration du PLUI
Article 2 : le Plan de financement pour la mise en œuvre des documents d'urbanisme
D'autoriser :
Article 3 : le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Article 4 : les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif principal chapitre 20 article 2031

Article 5 : Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 29/01/2018, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.
A Iloud, le
Le Président, Bernard GUY